

Conseil d'Institut

15 décembre 2023



univ-fcomte.fr

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 11 octobre 2023, **vote**
2. Point scolarité
 - 2.1 – Capacité d'accueil des masters 1 MEEF pour la rentrée 2024, **vote**
 - 2.2 – Attendus et critères généraux d'examen des candidatures en master MEEF, **vote**
3. Point de situation sur l'évolution de la formation des futurs enseignants
4. Questions diverses

1. Approbation du CR du conseil d'institut du 11 octobre 2023 (VOTE)



2. Point scolarité



2. Point scolarité

2.1 – Capacité d'accueil des masters 1
MEEF pour la rentrée 2024, **vote**



2.1. Capacité d'accueil M1 MEEF R2024

<u>MEEF 1er degré</u>	Proposition Capacités d'accueil Rentrée 2023 M1 Trouver mon Master	Capacité d'accueil totale M1 Reprises d'étude, redoublants, étudiants étrangers
PE 25 (Besançon)	100	110
PE 90 (Belfort)	60	65
PE 70 (Vesoul)	40	45
PE 39 (Lons)	40	45
TOTAL	240	265

Les capacités d'accueil pour la rentrée 2024 sont identiques à celles de 2023 pour toutes les mentions et parcours MEEF.

2.1. Capacité d'accueil M1 MEEF R2024

MEEF 2nd degré	Proposition Capacités d'accueil Rentrée 2023 M1 Trouver mon Master	Capacité d'accueil totale M1 Reprises d'étude, redoublants, étudiants étrangers
Eco Gestion	20	25
Maths	40	45
Physique Chimie	20	25
SVT	20	25
Espagnol	20	25
Anglais	40	45
Allemand	20	25
Lettres	30	35
HG	35	35
EPS	60	65
Prof doc	20	25
PLP Lettre Histoire	20	25
TOTAL	345	400

Les capacités d'accueil pour la rentrée 2024 sont identiques à celles de 2023 pour toutes les mentions et parcours MEEF.

2.1. Capacité d'accueil M1 MEEF R2024

<u>MEEF encadrement éducatif</u>	Proposition Capacités d'accueil Rentrée 2023 M1 Trouver mon Master	Capacité d'accueil totale M1 Reprises d'étude, redoublants, étudiants étrangers
CPE	25	30
TOTAL	25	30

<u>MEEF Pratiques et Ingénierie de la formation</u>	Proposition Capacités d'accueil Rentrée 2023 M1 Trouver mon Master	Capacité d'accueil totale M1 Reprises d'étude, redoublants, étudiants étrangers
Ingénierie et recherches en éducation	0	20
TOTAL	0	20

Les capacités d'accueil pour la rentrée 2024 sont identiques à celles de 2023 pour toutes les mentions et parcours MEEF.

2. Point scolarité

2.2 – Attendus et critères généraux
d'examen des candidatures en master
MEEF, **vote**



2.2. MEEF 1^{er} degré

Les attendus restent identiques à la rentrée 2023.

Les critères généraux d'examens des candidatures ont été retravaillés :

- *Les étudiants ayant suivi un parcours de préparation au professorat des écoles (PPPE) sont prioritaires pour l'accès à la formation*
- *Relevé de notes officiels BAC, L1/L2/L3 et lettre de motivation et CV*
- *Expérience professionnelle notamment éducation, animation, enseignement (joindre les pièces justificatives)*
- *Stage(s) Education Nationale (joindre les pièces justificatives)*
- *Suivi d'un parcours pré-pro (joindre les pièces justificatives)*
- *Stage dans le cadre de la licence*

2.2. MEEF 2nd degré

Une seule modification pour les attendus du MEEF 2D EPS :

- **Disciplinaire** : Connaître les fondamentaux, niveau L3, de la (les) discipline(s) que l'étudiant désire enseigner
- **Intérêt pour le métier** : Montrer sa motivation pour le métier, par des expériences dans le domaine éducatif, et/ou par le suivi d'une pré-pro et/ou en exposant des intérêts personnels
- **Langue française** : Être capable d'une bonne expression écrite et orale
Langue étrangère : Avoir acquis un niveau de maîtrise d'une langue étrangère satisfaisant
- **Numérique** : Maîtriser en particulier les compétences suivantes : veille et recherche d'information, gestion des données, production de documents professionnels (texte et documents multimédia), communication, maîtrise de son environnement numérique.
- **Preuves attendues** : détenir la certification C2I niveau 1 ou présenter un profil PIX supérieur à 250, soit au moins 8 compétences (sur 16) avec le niveau 4 (pix.fr).

3. Point de situation sur l'évolution de la formation des futurs enseignants



3. Nouvelle réforme de la formation à venir?

A la suite des multilatérales entre les syndicats et les 3 directions générales (DGESCO, DGESIP et DGRH) de novembre :

Ce qui semblerait acté :

- La formation reste à l'université au sein des INSPE
- Déplacement concours 1D, 2D et CPE en fin de Licence (2024-2025 ?)
- Formation de master MEEF rénovée en 2025
- Un statut d'élève-fonctionnaire (M1, stage 25% ?) puis de fonctionnaire-stagiaire (M2, stage responsabilité 50% ?) pour les lauréats du concours avec titularisation à Bac +5.

3. Nouvelle réforme de la formation à venir?

Ce qui n'a pas encore été arbitré :

- Les maquettes de concours,
- Le modèle de formation souhaité en licence pour le premier degré,
- L'hétérogénéité des profils d'étudiants en licence pour le CRPE,
- L'hétérogénéité des lauréats à gérer en master,
- ...

Des GT nationaux sont constitués en janvier 2024

4. Questions diverses



4. Questions diverses

Question 1 :

Serait-il possible d'obtenir des informations explicites sur les "relations structurelles" existant entre l'INSPE et l'EAFC?

Question 2 :

Quel est le statut des convocations émanant du rectorat reçues par les enseignants et enseignants-chercheurs INSPE (donc UFC)?

Merci pour votre attention.

